

POUR LA POSE FLOTTANTE DE PARQUET MULTI-COUCHE SELON LA NORME EN 13489

Documents de pose

Exigences et procédures de test selon la norme EN 16354: 2018 ainsi que la fiche technique de la FEP (Fédération européenne de l'industrie du parquet). Les indications divergentes du fabricant (exigences plus élevées) doivent être prises en compte.

Résistance thermique (R) – compatibilité avec le chauffage par le sol :

- › Variante 1 pour le chauffage au sol:
Selon la Bundesverband Flächenheizungen und Flächenkühlungen (Association fédérale allemande pour le chauffage et le refroidissement des surfaces) et la norme européenne EN 1264-3, la résistance thermique totale doit s'élever à $0,15 \text{ m}^2\text{K/W}$ au maximum (par exemple, parquet fini $0,10 +$ tapis de sous-construction $0,04 +$ pare-vapeur $0,005 = 0,145 \text{ m}^2\text{K/W}$).
- › Variante 2 pour les sols rafraîchissants:
Afin d'éviter la condensation ou un éventuel point de rosée, le système doit être équipé d'un capteur de point de rosée avec un mécanisme d'arrêt. Bauwerk recommande une résistance thermique de $0,10 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ maximum.
- › Variante 3 pour les supports non chauffés:
Une exigence minimale de la couche d'isolation thermique de $> 0,075 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ est recommandée pour les surfaces non chauffées.

Capacité de nivellement ponctuel (PC) – exigences de planéité

En principe, les exigences minimales de planéité selon la norme DIN/ÖNORM 18202 ou SIA 251 doivent être atteintes. De très faibles écarts de planéité peuvent être compensés par des tapis de sous-construction appropriés (par exemple, des inégalités (grains) inférieures à 1 mm). Cette option est donnée comme une valeur PC, en mm. L'exigence minimale est $> 0,5 \text{ mm}$. Plus la valeur PC est élevée, plus les écarts locaux de planéité des petits formats peuvent être compensés.

Résistance à la diffusion de la vapeur d'eau (SD) – Protection contre l'humidité

Les supports minéraux tels que le ciment, sulfate de calcium, et béton, etc. contiennent toujours une certaine quantité d'humidité pouvant endommager le parquet. Un pare-vapeur ou frein-vapeur peut empêcher les dommages de l'humidité sur le support. Les freins-vapeurs ont une valeur SD de plus de 1500 mètres. L'exigence minimale relative à un pare-vapeur est une valeur SD de > 75 mètres. Bauwerk recommande d'utiliser un pare-vapeur avec une valeur d'au moins 100 mètres. (valeur SD > 100). Les pare-vapeurs doivent être collés fermement au niveau des joints (par exemple des rubans en aluminium) et disposés en forme de gouttière sur les murs jusqu'au bord supérieur fini du sol. Dans le cas de modèles multicouches, ceux-ci doivent être posés avec un chevauchement d'au moins 20 cm et recouverts d'une bande supplémentaire.

Les supports en bois tels que les panneaux agglomérés, panneaux OSB ou les anciens supports en bois ne doivent jamais être recouverts de pare-vapeurs. Aucune feuille ne doit être posée entre le support en bois et le parquet !

Contrainte dynamique (DL) – Protection mécanique

Les parquets en pose flottante sont constamment sollicités par le fait de marcher dessus ou de déplacer des meubles, par exemple des chaises, des fauteuils pivotants ou des roulettes placées sous les meubles. Le tapis de sous-construction doit être capable de résister à ces mouvements à long terme. Plus la valeur DL est élevée, plus le tapis résiste aux contraintes dynamiques. Bauwerk recommande au moins 50 000 cycles de la charge normalisée dans la salle de séjour. Dans les espaces publics, par exemple les bureaux, les locaux commerciaux, etc., il faut atteindre au moins 100 000 cycles.

Contrainte de compression durable (CS et CC) – Conservation des propriétés essentielles

Variante 1 – Charge CS sur les connexions du profilé

Pour une longue durée de vie des assemblages à rainure et languette ou à clic, le tapis de sous-construction ne doit pas trop céder sous des charges lourdes. Des déformations importantes du tapis dues à des charges statiques peuvent endommager irrémédiablement les assemblages. Plus la valeur CS est élevée, plus la sous-construction protège les assemblages des éléments et prévient également les fissures ou les bruits de grincement. Bauwerk recommande une valeur CS de 40 kPa max. 0,5 mm dans la salle de séjour. Pour les surfaces fortement sollicitées, la valeur CS doit être d'au moins 60 kPa.

POUR LA POSE FLOTTANTE DE PARQUET MULTI-COUCHE SELON LA NORME EN 13489

Variante 2 – Charge CC de la surface

Les tapis de sous-construction doivent résister aux charges, par exemple celles des meubles lourds pendant une longue période (10 ans). Plus la valeur est élevée, plus les charges statiques peuvent être supportées longtemps. Bauwerk recommande une valeur CC d'au moins 5 kPa (0,5 mm) dans la salle de séjour. Pour les surfaces fortement sollicitées, cela devrait atteindre au moins 20 kPa.

Réduction des bruits d'impact (IS) – Réduction des bruits d'impact dans les pièces inférieures ou adjacentes

Le bruit d'impact est perçu comme un bruit gênant dans les pièces situées sous la source sonore ou dans les pièces voisines. Le tapis de sous-construction peut atténuer le bruit d'impact. Les méthodes d'essai sont décrites dans la norme EN 16354. L'indice d'atténuation du bruit d'impact est donnée en valeur IS ou en dB. Plus la valeur est élevée, plus le bruit d'impact peut être réduit. Une couche d'isolation des bruits d'impact doit permettre d'obtenir une réduction d'au moins 14 dB.

Indice d'isolation des bruits de pas (RWS) – Réduction des émissions sonores dues aux bruits de pas dans la pièce

Les bruits de pas sont perçus comme des bruits parasites dans la pièce elle-même. Sur la base de la norme EN 16205, une procédure d'essai a été mise au point pour évaluer ces bruits. Plus la valeur RWS est faible, plus le bruit de pas peut être réduit dans la pièce.

D'autres caractéristiques doivent être prises en compte. Certaines d'entre elles sont également obligatoires dans les normes et règles nationales respectives.

- › Environnement et sécurité
- › Réaction au feu selon la norme EN 13501
- › Déclaration des ingrédients
- › Ingrédients interdits: Formaldéhyde, halogènes, plastifiants, solvants, amiante, métaux lourds
- › Performances en matière d'émissions
- › Recyclage
- › Recyclable, neutre par rapport à l'eau, toxicologiquement inoffensif